

# PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

22 JANVIER 2026 A 18H00

## Présents :

Jean-Marie ALLAIN (Président), Philippe ARCICASA, Mélanie BERTINCHAMPS, Vincent BLOMME, Ludovic DAMIENS, Alda DELPLANCHE, Pascal DELPLANCHE, Laure DESPRIET, Yvette FEVRIER, Bernard HUTIN, Christian LAVIELLE, Bruno LEGROS, Frédéric MARECHAL, , Hervé NICOL, Monique NICOL, Nacera TAOURIRT, Patricia VERPLAETSE, Thierry WILLIEZ.

## Excusés ayant donné procuration :

Jacqueline LOIRE a donné procuration à Alda DELPLANCHE  
Ludovic CESSSELLI a donné procuration à Vincent BLOMME

## Absents :

Geoffrey CORDELIER, Clémence PRIN, Stéphanie MOUCHART

## Secrétaire de séance :

Madame Alda DELPLANCHE est désignée secrétaire de séance

## Approbation PV de séance du 08 Décembre 2025

Aucune remarque à formuler

## Décisions dans le cadre du L2122-22 du CGCT

<b>DEVIS - Toutes Taxes Comprises</b>			
<b>Date</b>	<b>Société</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
7 novembre 2025	Etablissements HUART	Réparation matériel	552,90 €
13 novembre 2025	SEXTANT	Terminal Paiement Electron. (Red. Annuelle)	430,56 €
20 novembre 2025	ASD	EPI - Hivernaux	859,89 €
4 décembre 2025	CAMVS	Réparation éclairage rond-point Gloriette	725,40 €
8 décembre 2025	FIDUCIAL	Matériel de papeterie	331,03 €
16 décembre 2025	SARL DIP - Découpe Industrielle de Panneaux	Plage Verte - Bloc sanitaire - Douche (Subventionné)	11 428,63 €
16 décembre 2025	SARL DIP - Découpe Industrielle de Panneaux	Plage Verte - Bloc sanitaire - WC (Subventionné)	13 277,93 €
5 janvier 2026	MONIER Rénovation	Plage Verte - Plots béton	2 635,34 €

<b>FACTURES - Toutes Taxes Comprises</b>			
<b>Date</b>	<b>Société</b>	<b>Objet</b>	<b>Montant</b>
25 novembre 2025	SOLUTION ELEC	Travaux boulangerie	85,74 €
26 novembre 2025	EL VER EECKEN CECUKE	Sapins et supports	353,70 €
26 novembre 2025	Docteur HUCHETTE	Laparotomie chatte errante	85,00 €
10 décembre 2025	Etablissements HUART	Désherbeuse	420,74 €
16 décembre 2025	INTERMARCHE	Colis des Aînés	7 581,90 €

## Cimetière :

- Acquisition d'une concession classique pour 50 ans : 200,00 €uros
- Acquisition d'une concession classique pour 50 ans : 200,00 €uros
- Acquisition d'une concession classique pour 30 ans : 120,00 €uros
- Acquisition d'une concession classique pour 30 ans : 120,00 €uros
- Acquisition d'une concession pour une case au columbarium pour 50 ans : 1500,00 €uros

## **Bilan des acquisitions et cessions en 2025 :**

- Acquisition de la parcelle AD 111 et 5/30ème de la parcelle AD 780 (Rue Victor Hugo) pour un montant total de 20000 Euros
- Aucune cession

## **COMMISSION DEVELOPPEMENT**

### **1 – Mise à jour de l’adressage de la commune**

Bruno LEGROS, adjoint en charge du DEVELOPPEMENT, rappelle que la mise à jour de l’adressage a pour objet premier l’amélioration la précision des adresses des communes afin d’optimiser l’intervention des secours.

La commune a confié cette mise à jour à LA POSTE.

Suite à son audit ayant mis en évidence quelques anomalies, LA POSTE a émis plusieurs recommandations de modification de numéros de logement, de modification de noms de rues, d’ajout de rues ...

Le fichier de compte-rendu d’audit réceptionné fin décembre 2025 permet d’identifier les anomalies relevées et les recommandations rectificatives à apporter.

Ce fichier est très généraliste et, amène beaucoup d’interrogations sur les constats et traitements.

La Commission a considéré que la présentation des anomalies et les propositions rectificatives ne peuvent pas être soumises aux membres du Conseil Municipal en l’état.

Bruno LEGROS propose donc de reporter cette délibération pour laisser le temps à la commission de finaliser le travail et de présenter plus explicitement les anomalies et leur traitement aux membres du Conseil Municipal.

*Madame Patricia VERPLAETSE demande si les riverains seront indemnisés des frais liés aux changements d’adresse. Monsieur LEGROS répond que LA POSTE prend en charge l’information auprès des services et opérateurs concernés (ENEDIS, opérateurs de réseaux, impôts ...)*

### **Proposition de report acceptée à l’unanimité**

### **2 – Détermination de l’adressage (Noms des rues et numérotation des logements) du lotissement en cours de construction entre les rues Albert Camus / Victor Hugo / Léon Jouhaux**

Le promoteur immobilier Edouard DENIS, en charge de la construction du lotissement de 72 logements entre les rues Albert Camus, Victor Hugo et Léon Jouhaux, nous sollicite pour la création de l’adressage complet (Noms des rues et numérotation des logements) du lotissement en cours de construction.

Bruno LEGROS, suite aux échanges durant la commission, propose :

- De nommer la rue d’entrée actuelle du lotissement « **Rue Charles JOGUET** »  
Charles JOGUET était un Marpentois se relevant comme poète des tranchées lors des combats dans le Chemins des Dames
- D’adopter les numérotations continues alternatives avec les numéros impairs à gauche et pairs, à droite.
- De nommer la seconde rue, desservant les béguinages, « **Rue Charles SURLERAUX** »  
Cette dénomination serait un hommage à cet ancien directeur de BAUME MARPENT et, entre-autres, ancien responsable du centre de formations professionnelles inter-entreprises de Jeumont.
- D’adopter la même chronologie de numérotation que la rue Charles JOGUET en partant du début de la rue la plus proche de la rue Albert Camus pour se diriger vers la rue Léon Jouhaux
- De nommer la voie reliant ces 2 rues « **Allée des Terrasses** »  
NOTA : Cette voie n’intègre aucun logement

### **Délibération adoptée à l’unanimité**

### **3 – Vidéoprotection – Demande de Fonds De Concours (FDC) auprès de la Communauté d’Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)**

Bruno LEGROS explique qu’il ne s’agit pas d’une réelle demande de Fonds De Concours (FDC), mais d’une modification des délibérations 2025/003, 2025/064 et 2025/073 en intégrant l’évolution du dossier de financement.

La délibération 2025/003 concernait la sollicitation d’un FDC de 50 % (9000 Euros) du projet initial d’un montant de 18000 Euros.

La délibération 2025/064 concernait la sollicitation d’un FDC de 25 % (5289 Euros) du projet modifié d’un montant de 21158 Euros et intégrant une subvention FIPD de 50 % (10580 Euros).

La délibération 2025/073 concernait la modification de la délibération 2025/003 pour réduire la demande de FDC de 9000 Euros à 5289 Euros.

Il y a donc lieu d'annuler ces 3 délibérations et d'en rédiger une nouvelle faisant référence au nouveau plan de financement et au nouveau montant du Fonds De Concours, conformément à la délibération prise par la CAMVS

Travaux / Achats	Dépenses	Financements	Recettes
Fournitures et installation	21158 Euros	Fonds De Concours CAMVS (25 %)	5289 Euros
		Commune (25 %)	5289 Euros
		FIPD (50 %)	10580 Euros
Total Hors Taxe	21158 Euros		21158 Euros

#### ***Délibération adoptée à l'unanimité***

#### **4 – Vidéoprotection – Annulation des délibérations 2025-003, 2025-064 et 2025-073 de Demandes de Fonds De Concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS)**

La présente délibération est à relier avec la précédente.

- Annulation de la délibération 2025-003 du 13 Mars 2025 relative à la Demande de Fonds De Concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) pour le subventionnement de l'extension de notre réseau de vidéoprotection dont le devis initial était de 18000 Euros.  
La demande de Fonds De Concours était de 50 %, soit 9000 Euros.
- Annulation de la délibération 2025-064 du 07 Octobre 2025 relative à la Demande de Fonds De Concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) pour le subventionnement de l'extension de notre réseau de vidéoprotection dont le devis révisé était de 21158 Euros.  
La demande de Fonds De Concours était de 25 %, soit 5289 Euros.
- Annulation de la délibération 2025-073 du 24 Novembre 2025 relative à la Demande de Fonds De Concours (FDC) auprès de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre (CAMVS) pour le subventionnement de l'extension de notre réseau de vidéoprotection dont le devis révisé était de 21158 Euros.  
Cette délibération demandait la modification de la délibération 2025-003 du 13 Mars 2025 pour réduction du montant de Fonds De Concours sollicité de 9000 € à 5289 Euros.

#### ***Délibération adoptée à l'unanimité***

Point d'information sur l'avancement du projet d'extension de la vidéoprotection.

M.LEGROS confirme que la commune a accusé réception de :

- L'attribution de la subvention du Département de 10580,00 Euros dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) issu du Pacte 3 pour le Sambre Avesnois Thiérache
- L'attribution du Fonds De Concours de la CAMVS de 5289,00 Euros
- L'accord de la Préfecture pour la mise en service de notre extension de la vidéoprotection

Un coffret de distribution électrique sera installé en milieu de semaine prochaine à proximité de friterie.

Ce coffret permettra l'alimentation électrique de la caméra 360° qui sera installée au niveau du pont sur la Sambre, du pont radio, d'un défibrillateur et d'un commerce ponctuel (Food Truck).

La mise en service de ce coffret est liée à l'obtention de l'attestation de conformité du **CO**mité National pour la **S**écurité des **U**sagers de l'**E**lectricité (CONSUEL) et de la souscription d'un abonnement chez notre fournisseur de l'électricité.

L'extension de la vidéoprotection et l'installation des nouvelles caméras devraient être effectives d'ici fin Février

#### **5 – Signature de la convention DERUMAC avec l'organisme de formation SCIENCE PO - LYON**

Bruno LEGROS propose au Conseil Municipal de valider la 4ème convention du parcours DERUMAC (Diplôme d'Etablissement RUrality et MAndat Communal) pour Ludovic DAMIENS, avec l'organisme de formation Sciences PO - Lyon

Cette 4<sup>ème</sup> année intègre :

- 5 jours de formation de 7h00 à Sciences PO – Lyon
- 3 webinaires de 1,5 à 2 heures
- 3 ateliers de 3h00 pour la préparation du mémoire

Le coût de cette 4ème année est de 2000 Euros dont 1600 Euros à charge de la commune et 400 Euros financés par le DIF élu.

Les frais de transport et d'hébergement sont pris en charge par Ludovic.

***Délibération adoptée à l'unanimité, Ludovic DAMIENS ne prenant pas part au vote.***

**6 – Autorisation pour solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre des travaux d'isolation par l'extérieur de l'École Primaire Maurice FOSTIER et du Restaurant Scolaire**

Ludovic DAMIENS, adjoint en charge du CADRE DE VIE, présente le projet d'isolation par l'extérieur de l'École Primaire Maurice FOSTIER et du Restaurant Scolaire.

Un premier devis de ces travaux a été réceptionné pour un montant de 112450,80 €uros HT – 134940,96 €uros TTC. Ludovic DAMIENS propose de solliciter une subvention DETR à hauteur de 45 % du coût HT du projet, soit 50602,86 €uros.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**7 – Autorisation pour solliciter une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) dans le cadre des travaux d'isolation par l'extérieur de l'École Primaire Maurice FOSTIER et du Restaurant Scolaire**

Ludovic DAMIENS rappelle le projet d'isolation par l'extérieur de l'École Primaire Maurice FOSTIER et du Restaurant Scolaire.

Un premier devis de ces travaux a été réceptionné pour un montant de 112450,80 €uros HT – 134940,96 €uros TTC. Ludovic DAMIENS propose de solliciter une subvention ADVB à hauteur de 30 % du coût HT du projet, soit 33735,24 €uros.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**8 – Autorisation pour solliciter une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) dans le cadre des travaux de remplacement des menuiseries du Pôle Musical et Artistique**

Ludovic DAMIENS présente le projet de remplacement des menuiseries du Pôle Musical et Artistique.

Un premier devis de ces travaux a été réceptionné pour un montant de 11716,14 €uros HT – 14059,37 €uros TTC. Ludovic DAMIENS propose de solliciter une subvention DETR à hauteur de 45 % du coût HT du projet, soit 5272,26 €uros.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**9 – Autorisation pour solliciter une subvention au titre de l'Aide Départementale aux Villages et Bourgs (ADVB) dans le cadre des travaux de remplacement des menuiseries du Pôle Musical et Artistique**

Ludovic DAMIENS rappelle le projet de remplacement des menuiseries du Pôle Musical et Artistique.

Un premier devis de ces travaux a été réceptionné pour un montant de 11716,14 €uros HT – 14059,37 €uros TTC. Ludovic DAMIENS propose de solliciter une subvention ADVB à hauteur de 30 % du coût HT du projet, soit 3514,84 €uros.

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**COMMISSION FINANCES**

**10 – Autorisation de dépenses d'investissement dans l'attente du vote du budget 2026**

Christian LAVIELLE, adjoint en charge des FINANCES, explique que, jusqu'à l'adoption du budget 2026 il est autorisé d'engager les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors les Restes A Réaliser 2024 validés.

- Crédits adoptés en 2025 : 650048,42 €uros
- Restes A Réaliser 2024 : 113838,00 €uros
- Soit un total de : 536210,42 €uros
- Soit 25% = 134052.605 €uros

La commission FINANCES propose une autorisation de dépenses d'investissement de 130000 €uros avec la répartition aux postes suivants :

- Compte 2135 - Installations générales : 60000 €uros
- Compte 2158 - Autres installations : 35000 €uros
- Compte 2131 - Bâtiments publics : 25000 €uros
- Compte 2157 - Matériels divers : 10000 €uros

*Délibération adoptée à l'unanimité*

**11 – Modification budgétaire**

Christian LAVIELLE explique que pour pallier les dépenses de fin d'année du compte 012 (salaires), la précédente demande de modification budgétaire de 23000,00 €uros ne s'avère pas suffisante.

Le dépassement est de 97,00 €uros.

La commission propose un transfert du compte 6611 au compte 6411 de 100,00 €uros.

*Madame Patricia VERPLAETSE demande les raisons qui expliquent que le budget des salaires, qui devrait être connu et calculé lors du vote du budget initial nécessite des ajustements avant la clôture de l'exercice.*

*Christian LAVIELLE explique qu'au moment du vote du budget initial l'un des agents employé au sein des Services Techniques relevait de l'intérim avec l'association INTEFACE EMPLOI.*

*Depuis, au regard des besoins récurrents et des capacités de cet agent, son recrutement a été réalisé. Les dépenses liées à cet emploi sont passées du compte des services extérieurs au compte des salaires.*

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **12 - SUBVENTION CLIC Val de Sambre – Relais Autonomie**

Christian LAVIELLE expose que l'association CLIC Val de Sambre – Relais Autonomie, au cours de l'année 2025, a accompagné 23 Marpentois dans leurs démarches administratives et sociales.

Monsieur LAVIELLE rappelle que cette association assiste les personnes de plus de 60 ans et les Personnes atteintes de handicap dans leurs démarches avec les administrations et organismes sociaux (Caisses de retraites, MDPH, CAF, France Travail ...)

Le CLIC – RA met en œuvre des actions d'animations collectives gratuites sur l'ensemble du territoire ouvertes à son public.

A noter la participation de cet organisme au Forum des Associations du 13 Septembre 2025.

Le CLIC – RA sollicite une subvention calculée sur la base du nombre d'habitants de la commune, soit 1080,80 €uros.

Nous avons sollicité les grandes lignes budgétaires de fonctionnement de l'association :

Pour les informations budgétaires, le CLIC nous a déjà précisé les points suivants :

- - Subvention du Département de 190000,00 €uros pour le fonctionnement
- Subvention du département de 30000,00 €uros actions d'animations collective
- Subvention de 16 communes de la Communauté d'Agglomération Maubeuge Val de Sambre à hauteur de 8000,00 €uros et 15000,00 €uros servant aux différentes actions menées sur le territoire.

La commune, depuis plusieurs années octroie 200,00 €uros de subvention au CLIC – RA.

La commission propose de renouveler cette subvention à la même hauteur, soit, 200,00 €uros.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **13 – Redevances d'occupation du domaine public pour les spectacles itinérants**

Après échanges en commission, Christian LAVIELLE propose l'application des redevances suivantes :

- Surface totale occupée inférieure à 500 m<sup>2</sup> : 10,00 €uros par jour
- Surface totale occupée de 500 à 1000 m<sup>2</sup> : 20,00 €uros par jour
- Raccordement électrique – 9KVA – Triphasé 400 volts (15 ampères par phase sous 230 Volts) : 5,00 €uros par jour
- La durée maximale du séjour est limitée à 2 semaines, sauf circonstances exceptionnelles et avec l'accord préalable du maire faisant l'objet d'un avenant à la convention initiale.

### **Délibération adoptée à l'unanimité**

#### **QUESTION ORALE**

Aucune question orale

#### **QUESTION ECRITE**

Aucune question écrite

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

La secrétaire de séance  
Alda DELPLANCHE

Le Maire  
Jean-Marie A. AILLIOT



